



## ➡ Plus tard, tu seras docteur! Ou journaliste ? L'enseignement, un droit. La filière, un choix.

Geplaatst op zaterdag 29 juni 2013 |

SHARE

*En ces temps de crise, faut-il tout miser sur les débouchés au moment de faire le choix de ses études ? C'est la question que se pose le journal *Le Soir*. Face à cette interrogaon, la FEF ent à rappeler sa position.*

« Actuellement en Belgique, 80% de l'emploi nécessite des travailleurs moyennement ou hautement qualifiés, tandis que la population des demandeurs d'emploi est à 80% faiblement qualifiée », explique Jean Hindriks (Itinera). Autrement dit, les jeunes qui possèdent un diplôme supérieur sont embauchés plus facilement que les autres. Mais faut-il pour autant interroger le marché avant de se lancer dans l'enseignement supérieur? **Pour la FEF, il est important de rappeler que les filières dites « plus porteuses » sont mouvantes.** En aucun moyen, l'étudiant ne peut donc prévoir l'évolution du marché au cours de ses études.

**La FEF tient également à préciser que le taux de chômage des jeunes aujourd'hui n'est pas dû à leur choix d'études mais bien à un problème économique plus large.** Il est grand temps de mettre en oeuvre une politique sociale avec un financement public de l'enseignement à hauteur de ses besoins et une hausse des dépenses sociales, notamment pour augmenter l'offre en matière d'emploi. « **Il faut voir l'enseignement comme vecteur de prospérité, comme un investissement dans l'avenir de notre société, comme une réponse à la crise que les jeunes traversent aujourd'hui** », explique David Méndez Yépez, Président de la FEF.

En conclusion, ce n'est pas en assujettissant l'enseignement aux besoins de court terme du marché que le taux de chômage diminuera. Et ce n'est pas aux entreprises de définir les objectifs de l'enseignement obligatoire ou supérieur.

Au contraire, **il faut permettre aux jeunes d'accéder à des formations solides de leur choix sans être victimes de la crise à la sortie de leurs études.**

FEF - 26 juin 2013